



# Grand Prix Jeunes de Saintes

## 5 et 6 août 2023



### Règlement particulier de l'épreuve

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.  
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

### Condition de participation

Epreuve ouverte à tous les jeunes de moins de 17 ans licenciés de la Fédération Française de Golf, en règle du « droit de jeu fédéral » de 35 € ou licenciés d'une Fédération étrangère reconnue (ces derniers devront fournir une attestation d'index).

Être de catégorie Minimes ou moins

Attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace « Licencié ». Un certificat médical de moins de 6 mois devra être fourni **UNIQUEMENT** dans le cas où il n'aura pas été répondu négativement à toutes les questions.

### Quotas et Catégories :

| Catégorie    | Nombre maximal de joueurs autorisés (*) | Garçons :<br>Nombre minimum à prévoir | Filles : Nombre minimum à prévoir | Wild cards |
|--------------|---|---------------------------------------|-----------------------------------|------------|
| Minimes      |   | 9                                     | 3                                 |            |
| Benjamins    |   | 21                                    | 6                                 |            |
| U12          |   | 21                                    | 6                                 |            |
| U10          |   | 9                                     | 3                                 |            |
| <b>Total</b> | <b>144</b>                              | <b>60</b>                             | <b>18</b>                         | <b>14</b>  |

\*En incluant les garçons, les filles et les wild card

### Le champ des joueurs sera déterminé comme suit :

Les joueurs Minimes et Benjamins seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite Jeunes, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions.

Les joueurs U12 et U10 seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite Jeunes, puis l'ordre de leur moyenne de scores en stroke play, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions.

Dans la limite du champ maximum, les joueurs ne répondant pas aux critères peuvent disposer de Wild Card. La répartition des 14 Wild Card est du ressort de la Ligue qui pourra en affecter une partie au club organisateur.

### Déroulement de l'épreuve

**Epreuve « non-fumeur »** : Pendant un tour de toute compétition de jeunes, individuelle ou par équipe, il est interdit aux joueurs de fumer. Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect.



# Grand Prix Jeunes de Saintes 5 et 6 août 2023



**Cadets** : les cadets ne sont pas autorisés.

**Chariot électrique** : l'utilisation d'un chariot électrique n'est pas autorisée.

**Appareils de mesure de distance** : l'utilisation d'un dispositif électronique de mesure de distance est interdite.

**Accompagnateurs** : Pendant tout le déroulement de ce championnat, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants, etc. ... devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de prodiguer des conseils. Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.

## Forme de jeux

Stroke play 36 trous – 18 trous par jour : Classement sur l'addition des 2 tours

- Samedi 5 août 2023 : premier tour
- Dimanche 6 août 2023 : deuxième tour

L'entraînement gratuit est prévu le mois précédent en semaine, ou le samedi sur réservation (accueil du golf 05 46 74 27 61), ainsi que la veille de l'épreuve.

**Distances de jeu préconisées** : Les distances de jeu seront adaptées en fonction de chaque catégorie d'âge et de sexe et elles s'approcheront des distances indiquées dans le vademecum sportif (paragraphe 3.6-4).

**Départs** : Lors du 1<sup>er</sup> tour, le tirage des départs se fera par catégories et par sexe, en respectant l'ordre des index. Les horaires seront communiqués à partir du **vendredi 4 août 2023 à midi**.

Lors du 2<sup>ème</sup> tour, le tirage des départs se fera dans l'ordre inverse des résultats par catégorie et par sexe.

**Classement** : Le classement du Grand Prix Jeunes est un classement brut exclusivement et obligatoirement par sexe et par catégorie. En cas d'égalité pour la première place dans chaque catégorie et pour chaque sexe, le Comité de l'épreuve doit départager les joueurs par un play-off en trou par trou. NB : En cas d'impossibilité de terminer un play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif, à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement (ex : déclarer des co-vainqueurs).

## Jeu lent

La procédure de jeu rapide des règles locales permanentes s'applique (lire paragraphe 1.2-2-3 du Vademecum).

## Engagements

Les engagements se font en ligne [ici](#) ou sont à adresser par écrit, via le bulletin d'inscription, à :

**GOLF CLUB DE SAINTONGE**  
43 route du golf  
17100 FONTCOUVERTE



# *Grand Prix Jeunes de Saintes* *5 et 6 août 2023*



**Clôture des inscriptions le 21 juillet 2023 (\*)**

(\*)\_date de réception du courrier pour l'inscription par écrit.

Les droits d'inscription fixés à **40 €** peuvent être faits également en ligne ou par chèque à l'ordre de l'AS Golf de Saintonge.

Tout forfait devra être notifié au comité de l'épreuve par écrit au plus tard le vendredi 28 juillet à minuit. Tout joueur déclarant forfait après reste redevable du droit de compétition, sauf cas de force majeure.

La liste des joueurs retenus sera communiquée au plus tard 5 jours après la date limite des inscriptions.

## **Contrôle anti-dopage.**

Chaque participant inscrit à une épreuve fédérale peut être soumis à un contrôle antidopage obligatoire. En cas de contrôle positif et /ou de refus de se soumettre à un contrôle, le joueur pourra être sanctionné conformément au Règlement de lutte contre le dopage de la FFGOLF. (Lire § 4.1 du Vade-mecum).

Des contrôles par voie de prélèvements sanguins peuvent se dérouler. De tels contrôles sur des mineurs ne peuvent être faits que sur présentation d'une autorisation écrite des représentants légaux.

L'absence d'une telle autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et susceptible de donner lieu, aux termes de la réglementation de lutte contre le dopage, à une Sanction d'interdiction de participer aux compétitions pour une durée de deux ans.

## **Prix**

Souvenir offert au vainqueur de chaque catégorie.

En cas d'absence injustifiée d'un joueur à la remise des prix, son prix sera remis au joueur suivant dans le classement.

## **Photographie et réseaux sociaux**

Le joueur inscrit accepte que tout ou une partie de son image (photos et/ou vidéos) soit enregistrée dans le cadre de sa participation en tant que joueur au Grand Prix Jeunes et puisse être utilisée ou exploitée à des fins de communication par le club receveur (sites internet et réseaux sociaux)

## **Comité de l'épreuve**

Le comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement, en particulier la forme de jeu, d'annuler tout ou partie de l'épreuve, de la faire jouer par un nombre de joueurs inférieur ou supérieur au nombre de joueurs prévu. Sa composition sera affichée sur le Tableau Officiel.

Renseignements complémentaires au 06 81 12 50 24 ou [golfdesaintonge@gmail.com](mailto:golfdesaintonge@gmail.com)